

111101110000100100010011110011101101

111101110000100100010011110011010111010110

100010111001001100

100010111001001100111110101101011111011010101

111100010101101101110110111011

111100010101101101110110111011



Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Juin 2007
N°19

SOMMAIRE

AMF	page 1
Terribles sanctions !	page 1
OPA	page 1
Salaires	page 2
Référendum	page 2



Ce mois ci, SUD a lu pour vous...

(C'est irrésistible ! On a eu beau se dire qu'il y avait beaucoup d'autres choses à dire, on y revient toujours...)

(texte intégral sur <http://www.amf-france.org/> menu "sanctions"/"décisions"/décision du 11/05/2007) – Extraits :

M. Jacques TORDJMAN

Considérant, ensuite, qu'en exploitant à deux reprises une information privilégiée, M. Jacques TORDJMAN s'est procuré un avantage financier tiré des moins-values évitées estimé à 164 075,28 €; (...)

M. Michel BEILIN

Considérant qu'entre le 19 octobre et le 9 novembre 2004, M. Michel BEILIN a en effet cédé :

-pour son propre compte, d'une part, 92 329 actions au cours moyen de 5,22 € – au lieu d'un cours de référence de 4,43 € pour 57 298 actions et de 4,53 € pour 35 031 actions – se procurant ainsi un premier avantage tiré des moins-values évitées de 69 180,75 €, d'autre part, 23.640 BSAR au cours moyen de 1,33 € au lieu d'un cours de référence de 1,05 €, se procurant ainsi un second avantage de 21 561,80 € ;

-pour le compte de son épouse, 53 655 actions, au cours moyen de 5,17 € au lieu de 4,45 €, se procurant ainsi un avantage de 38 723,18 € ;

-pour le compte de sa fille, (...) -pour le compte de son fils, (...)

Considérant que, dès le 23 novembre 2004 et jusqu'au 3 décembre 2004, M. Michel BEILIN, profitant de la baisse de la cotation, a acquis pour son compte 57 298 actions GFI au cours moyen de 4,43 €, et, pour le compte de son épouse, 63 790 actions GFI au cours moyen de 4,45 € ;

Considérant qu'en mars 2005, M. Michel BEILIN a opéré de la même façon ; qu'il a cédé, dès le 15 mars 2005, soit quelques minutes après avoir eu connaissance de l'information privilégiée, 45 210 actions, pour son compte, au cours moyen de 5,72 € au lieu d'un cours de référence de 5,24 €, et 30 000 actions, pour le compte de son épouse, au cours moyen de 5,72 € au lieu d'un cours de référence de 5,30 € ; qu'il s'est ainsi procuré un avantage, représentant la moins-value évitée, de 21 561,80 € pour son compte et de 12 465 € pour le compte de son épouse, soit en tout 34 026,80 € (...)

Considérant que, dès le lendemain et le surlendemain, M. Michel BEILIN a acquis pour son compte 73 382 actions GFI au cours moyen de 5,24 € et, pour le compte de son épouse, 40 200 actions, au cours moyen de 5,30 € ;

Considérant que de tels agissements, de la part d'un membre de l'équipe dirigeante d'une société cotée, en l'occurrence directeur général délégué et administrateur de GFI, ne peuvent être sanctionnés qu'avec une particulière sévérité, (...)

M. Yves ROY

Considérant qu'est en définitive retenu à l'encontre de M. Yves ROY l'un des deux griefs tirés de l'exploitation d'une information privilégiée ; que la gravité du manquement résulte à la fois de la qualité de directeur général délégué et secrétaire général de GFI de son auteur et de la part significative de sa participation au capital de GFI qu'il a cédée dans de telles conditions ; que M. Yves ROY a en effet vendu, entre le 21 octobre et le 5 novembre 2004, 55 941 des 696 490 actions qu'il détenait le 1er septembre 2004, représentant 8,03 % de sa participation, au cours moyen de 5,29 € au lieu d'un cours de référence de 4,53 €, se procurant ainsi un avantage, tiré de la moins-value évitée, d'un montant de 42 515,16 €; (...)

M. Pierre CHIARELLI

Considérant que le seul manquement d'initié retenu à l'encontre de M. Pierre CHIARELLI revêt une particulière gravité tenant à la qualité de son auteur, (...) non seulement lui ont permis de tirer profit de l'utilisation d'informations privilégiées en évitant des moins-values, mais ont été suivies de rachats effectués en profitant de la diminution de la cotation ; (...)

Considérant que la vente d'actions au cours moyen de 5,22 €, au lieu de 4,62 € pour 11 000 d'entre elles et de 4,53 € pour les 68 992 autres lui a procuré un avantage, tiré des moins-values évitées, estimé à 54 280,60 € ; que la cession des BSAR au cours moyen de 1,27 € au lieu de 1,05 € a entraîné un avantage de 6 307,50 € ; que M. Pierre CHIARELLI a dès lors tiré profit de ses manquements à hauteur de 60 588,10 €; (...)

Hou les vilains ! Privés de chocolat !

Lors de sa réunion du 28 mai 2007, le conseil d'administration de GFI Informatique a pris acte à l'unanimité de la démission de leur mandat de Directeur Général Délégué de Messieurs Pierre Chiarelli et Yves Roy et de la démission de ses mandats de Directeur Général Délégué et d'Administrateur de Monsieur Michel Beilin, tout en précisant que leur contrat de travail est maintenu dans les conditions mentionnées en annexe du procès verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2003. Ah ? c'est tout ? **Alors délit d'initié, c'est pas une faute lourde ?**

L'OPA

GFI Informatique est actuellement l'objet d'une OPA inamicale de la part de Fujitsu (FS Participation SAS, plus exactement). **Actuellement, vos représentants n'ont aucun moyen de savoir si le projet industriel de FS est intéressant pour les salariés ou non.** Nos dirigeants nous disent ne pas avoir obtenu d'informations assez précises sur les vraies intentions du repreneur. Donc rien sur la stratégie de rapprochement, le volet social : FS n'a pas répondu aux demandes exprimées par nos managers. Mais côté Bourse, **on sait que nos actionnaires veulent plus, beaucoup plus que les 8,50€ annoncés.** Un prix autour de 12€ leur irait beaucoup mieux... C'est vrai que quand on a acheté "73 382 actions GFI au cours moyen de 5,24€" ou "57 298 actions GFI au cours moyen de 4,43€," (voir ci-dessus) **c'est mieux de vendre au triple du prix d'achat qu'au double !**

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES



111101110000100100010011110011101101

111101110000100100010011110011010111010110

100010111001001100

100010111001001100111110101101011111011010101



Ce mois ci, SUD a aussi lu pour vous

(Texte intégral sur [http://www.gfi.fr/ Espace Actionnaires/Rapport Annuel / Document de référence 2006](http://www.gfi.fr/Espace Actionnaires/Rapport Annuel / Document de référence 2006))

Salaires des dirigeants en 2006:

Prénom	Nom	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages nature	Jetons de présence	Rémunération totale	Engagement d'indemnité de départ en retraite
Jacques	Tordjman	360 000 €	255 600 €	21 996 €		637 596 €	Néant
Vincent	Rouaix(1)	13 720 €		4 467 €		18 187 €	0 €
Michel	Beilin	160 000 €	58 000 €	13 606 €		231 606 €	63 543 €
Pierre	Chiarelli	140 000 €	51 000 €	14 643 €		205 643 €	51 748 €
Yves	Roy	105 000 €	41 500 €	12 706 €		159 206 €	45 049 €
Henri	Moulard				10 000 €	10 000 €	Néant
Bernard	Pache				10 000 €	10 000 €	Néant
Jacques	Lebhar				15 000 €	15 000 €	Néant
TOTAL		778 720 €	406 100 €	67 418 €	35 000 €	1 272 238 €	160 340 €

(1) Un contrat de services a été passé le 30 janvier 2006 avec la société Auteuil Conseil dont **Vincent Rouaix** est l'associé unique.

A ce titre, un montant de **320 833** euros a été versé au titre de 2006

Après avoir lu, SUD a analysé

Evolution des rémunérations des dirigeants entre 2005 et 2006:

	2006	2005	Montant augmentation	% par rapport à 2005
Jacques TORDJMAN	637 596,00 €	547 181,00 €	90 415,00€	16,52%
Vincent ROUAIX	339 020,00 €			
Michel BEILIN	231 606,00 €	204 155,00 €	27 451,00 €	13,45%
Pierre CHIARELLI	205 643,00 €	170 537,00 €	35 106,00 €	20,59%
Yves ROY	159 206,00 €	134 349,00 €	24 857,00 €	18,50%
TOTAL	1 575 077,00 €	1.058.227,00€	177.829,00€	17,26%

Donner généreusement 1,5% d'augmentation aux salariés qui n'ont pas été augmentés depuis au moins 3 ans, c'était bien tenté ! Certes, c'était "mieux que rien", mais comparé à ce que s'accordent nos vertueux dirigeants...

- Pour info, l'extraordinaire montant de participation qui sera distribué aux 3518 salariés de l'UES s'élève à 1.454.000€, soit un peu moins que ce que se partagent nos 5 vertueux dirigeants annuellement (1 575 077,00 €).
- Pour info, le montant de la dotation versée aux CE des 3518 salariés, est de 1.204.000€.

A quoi sert le référendum ? et les syndicats ?

Suite à notre article du mois dernier sur le rôle des DS et le référendum, certains nous ont posé la question : si les accords d'entreprise doivent être soumis à référendum auprès des salariés, à quoi servent les syndicats ?

- ❖ Avant de signer un accord, il faut le négocier : **les syndicats expriment les revendications des salariés**, et tentent de les transformer en texte dans le projet d'accord. Cela nécessite **du travail de réflexion** avant même la négociation.
- ❖ Pour cela il faut **rencontrer les salariés, parler avec eux, et surtout les écouter** et ne pas se contenter de leur expliquer ce qu'on croit juste: car l'exigence démocratique qui est celle de SUD est de valider ce que nous croyons juste par la confrontation avec l'avis des salariés concernés. Ils peuvent parfois nous donner tort : c'est ça la démocratie. Méfions-nous de ceux qui ont toujours raison !
- ❖ **Qui, à part les syndicats, peut vous informer** clairement, honnêtement et précisément sur vos droits ? La direction ? (C'est tellement dans son intérêt...)

La cour de cassation a rendu en décembre dernier un arrêt qui rend quasiment inapplicable une loi mal faite. Conséquence: la direction risque d'abandonner les négociations pour éviter d'avoir à organiser un référendum ! Et ça a commencé: la direction vient d'abandonner la négociation sur les frais de déplacement, pour prendre des mesures unilatérales par note de service. **Pourtant nous ne sommes pas loin d'aboutir à un accord signable ! Car en négociant pied à pied au fil des mois nous avons obtenu de très nombreuses et importantes améliorations du texte initial.** Mais si notre direction veut absolument un accord sur la participation au prix d'un référendum, pour se donner bonne conscience, le reste lui paraît moins urgent.

Urgent ELECTIONS CE & DP

Si vous lisez cet article avant le 3 juillet à 12 heures et que vous n'avez pas voté pour l'élection de vos représentants du personnel, vous avez encore le temps: composez le **01.45.13.08.70** et demandez vos codes de vote. Vous pourrez alors immédiatement voter, soit par internet, (choisissez la liste SUD sans faire de ratures), soit par téléphone (choisissez la liste numéro 5).

Votez SUD Groupe GFI